



Des criminels siègent à Berne

Dans son ordonnance du 26 janvier 2024, la Cour Internationale de Justice (CIJ), saisie par l'Afrique du Sud, estimait que la présomption de génocide de la part d'Israël était avérée : les meurtres de civils en masse, de même que la privation des besoins basiques nécessaires à la survie d'une population (soins médicaux, nourriture, etc.) sont constitutifs du crime de génocide. Elle enjoignait Israël à prendre toutes les mesures nécessaires pour y mettre fin, notamment par un cessez-le-feu permettant l'acheminement de l'aide humanitaire.

Dans son ordonnance du 28 mars 2024, la CIJ constatait que non seulement Israël n'avait pris aucune mesure adéquate, mais que la situation des Palestiniens de Gaza avait empiré, et citait, entre autres, la déclaration du Secrétaire général de l'ONU lors du point de presse concernant le rapport sur l'insécurité alimentaire à Gaza :

« Les Palestiniens de Gaza endurent des niveaux effroyables de faim et de souffrance. Le nombre de personnes soumises à cette famine catastrophique est le plus élevé jamais enregistré par le cadre de classification de l'insécurité alimentaire, où que ce soit dans le monde. Il s'agit d'une catastrophe entièrement provoquée par l'homme, et le rapport montre clairement qu'il est possible d'y mettre fin. »

La CIJ réitère donc les injonctions faites à Israël dans sa précédente ordonnance et rappelle que les mesures conservatoires ont un caractère obligatoire et créent donc des obligations juridiques internationales.

Dans cette situation catastrophique, le seul organisme apte à pallier tant soit peu, dans l'urgence, les effets des destructions massives comme ceux de la crise sanitaire et de la famine délibérément provoquées par Israël, c'est l'UNRWA.

Or, face à cette tragédie, que font nos parlementaires ? Menée par les élus d'un parti ouvertement islamophobe qui ont répété jusqu'à la nausée les mensonges éhontés de la propagande israélienne, une majorité d'entre eux a décidé la suppression totale des contributions suisses à l'UNRWA. Non contents de se cantonner dans une passivité veule, ils prennent ainsi, au mépris du droit international, une part active au génocide perpétré par Israël. De plus, ils nous en rendent complices, puisqu'ils sont censés parler en notre nom. Ce que nous ne saurions tolérer !

Parmi la députation vaudoise, ces parlementaires-ci ont apporté leur soutien à la guerre génocidaire qu'Israël mène contre le peuple palestinien :

Buffat Michaël (UDC)
Freymond Sylvain (UDC)

de Quattro Jacqueline (PLR)
Nicolet Jacques (UDC)

Feller Olivier (PLR)
Pahud Yvan (UDC)

Retenez bien ces noms, et n'oubliez pas de les biffer des listes électorales lors des prochaines élections.

Nous ne voulons pas de complices d'un génocide sous la Coupole !

Documents de la CIJ sur notre site : www.cupvd.ch/documents.htm#cij

